

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1105**23 octobre 2003****SOMMAIRE**

31 Mars S.A., Luxembourg	53016	Frenchie's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53010
Action Interim S.A., Esch-sur-Alzette	53028	Gedeam Services S.A., Luxembourg	53003
Aline Holding S.A., Luxembourg	53023	Gencor S.A., Luxembourg	53002
Alliance Gestion S.A., Luxembourg	53004	Grid Industries S.A., Luxembourg	53030
Altitude Seven S.A., Derenbach	53023	Group Econa S.A., Remich	53029
Am Brill, S.à r.l., Schifflange	53018	Group Econa S.A., Remich	53029
Arab Investor Funds, Sicav, Senningerberg	53030	Group Econa S.A., Remich	53029
Aragorn Holding S.A., Luxembourg	52996	Insurance Participations Company S.A.H., Luxembourg	53015
AT & T Luxembourg S.A., Hesperange	53005	International Real Estate Investors Holding S.A., Luxembourg	53030
(L')Atelier Anne-Marie Frère S.A., Contern	52998	locard Group S.A., Luxembourg	53003
(L')Atelier Anne-Marie Frère S.A., Contern	52998	Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schifflange	53038
Atlas Telecom Interactive S.A.H., Luxembourg	53027	Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schifflange	52994
Atlas Telecom Interactive S.A.H., Luxembourg	53027	Juliette Invest S.A., Luxembourg	53036
Bimas S.A., Luxembourg	53025	Justap Holdings S.A., Luxembourg	52995
Bluesky Holding S.A., Luxembourg	53005	K.9 International S.A., Luxembourg	53039
Café Bader, S.à r.l., Foetz	53037	Kingbell S.A., Luxembourg	53037
Café Bader, S.à r.l., Foetz	53037	Klermo S.A., Luxembourg	53039
Catering Enterprises Holding Limited S.A., Luxembourg	53024	Kortal S.A., Luxembourg	53038
Centrafin S.A., Luxembourg	53025	Krautling Holding S.A., Luxembourg	53001
Centrafin S.A., Luxembourg	53026	Labrea Holding S.A., Luxembourg	53001
Citylux S.A.H., Luxembourg	53005	Leeson Holdings S.A., Luxembourg	52995
Civifin S.A., Luxembourg	53040	Lepuy S.A., Luxembourg	52997
CL Holding, S.à r.l., Luxembourg	52996	Levens Administration Office S.A.	53028
Com Center Investments S.A., Luxembourg	53024	Magnard Holding S.A., Luxembourg	53020
Compagnie Fiduciaire Group, S.à r.l., Luxembourg	53005	Mansell Holding S.A., Luxembourg	53002
Cordena S.A., Luxembourg	53039	Manuli Auto International S.A., Luxembourg	53040
Crown Investments S.A.H.	53028	Maresol, S.à r.l., Mamer	53014
De Helfent S.C.l., Dippach	53027	Maresol, S.à r.l., Mamer	53015
Delano Holdings S.A., Luxembourg	52996	Marge S.A., Luxembourg	53002
Delstanche Julien, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53039	(La) Marne Immobilière S.A., Luxembourg	53002
E.K. S.A., Luxembourg	53004	Matthews Holdings S.A., Luxembourg	52995
Eilan International S.A.H., Luxembourg	53004	Messageries du Livre, S.à r.l., Luxembourg	53019
Euroinim S.A., Luxembourg	53025	Messageries du Livre, S.à r.l., Luxembourg	53019
Evolution, Sicav, Senningerberg	53038	Messageries Paul Kraus, S.à r.l., Luxembourg	53022
F.G.P. (Luxembourg) S.A., Hesperange	53036	Messageries Paul Kraus, S.à r.l., Luxembourg	53022
Fiat Finance and Trade Ltd S.A., Luxembourg	53003	Ming S.A., Luxembourg	53023
Fiduciaire Launach S.A., Luxembourg	53019	Ming S.A., Luxembourg	53023
Financière de Hotton, S.à r.l., Luxembourg	52997	MPK Shop, S.à r.l., Luxembourg	53020
Frenchie's, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	53009		

MPK Shop, S.à r.l., Luxembourg	53020	Société de Lavallois S.A.H., Luxembourg	53026
Must Immo SCI, Pétange	53008	Software Trade Holding S.A., Luxembourg	53010
NAP, S.à r.l., Luxembourg	52997	Software Trade S.A., Luxembourg	52998
Natec S.A.H., Luxembourg	52996	Square S.A., Pétange	53007
Object Engineering, S.à r.l., Eppeldorf	52996	Sulpro Holding S.A., Luxembourg	53028
Omegalux Immobilière S.A., Luxembourg	53038	Synthèses Financières S.A., Luxembourg	53040
Orsen S.A., Luxembourg	53029	Ting Holding S.A.	52997
Ouestafin Participations Holding S.A., Luxembourg	53027	Tiund Holding S.A., Luxembourg	52995
Parax S.A.H., Luxembourg	53030	Translink Mergers & Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	53030
Parc-Immo Gestion, S.à r.l., Differdange	53006	Transports et Garage Presse, S.à r.l., Luxembourg	53021
Parc-Immo Gestion, S.à r.l., Differdange	53006	Transports et Garage Presse, S.à r.l., Luxembourg	53021
Parc-Immo Gestion, S.à r.l., Differdange	53007	Trascom S.A., Esch-sur-Alzette	53036
Parfood Invest S.A., Luxembourg	53014	Union Atlantique Holding S.A., Luxembourg	53026
Parinco S.A., Luxembourg	52994	Varenne Holding S.A., Luxembourg	53021
Pedross International A.G., Luxembourg	53027	Vodafone Marketing, S.à r.l., Luxembourg	53031
Radial S.A.H., Luxembourg	53022	Wawelux Logistics S.A., Munsbach	53015
Restaurant Shanghai, S.à r.l., Schifflange	53001	Wawelux Logistics S.A., Munsbach	53015
Road Runner, S.à r.l., Luxembourg	52997		
Sireal S.A., Luxembourg	53024		
Société Anonyme Crocus, Luxembourg	53024		

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 74.037.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution de l'associé unique du 24 septembre 2003 que:

- M. John Haskins, président de JET SUPPORT SERVICES Inc., sis à 440, North Worbash Avenue, Chicago Il 60611, USA

a été nommé gérant, son mandat prenant fin lors de la prochaine résolution de l'associé unique statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00225. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062737.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PARINCO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2005:

- Monsieur Edmond Ries, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Monsieur John H. Metzger, avocat, demeurant à Genève, Suisse

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2005:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062707.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

TIUND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 76.384.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour TIUND HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061552.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MATTHEWS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour MATTHEWS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061570.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

LEESON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.586.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour LEESON HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061571.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

JUSTAP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 45.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Le Baron Philippe Bodson, demeurant au 200, avenue Molière à B-1060 Bruxelles (Belgique);
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062739.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

DELANO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.580.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06474, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour DELANO HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061572.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.809.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour CL HOLDING, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061573.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

ARAGORN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.019.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour ARAGORN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061574.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

OBJECT ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 11, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 95.168.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L. Nadalini

(061583.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

NATEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.445.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Signature.

(062533.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

NAP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.515.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

T. Lossignol

(061584.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FINANCIERE DE HOTTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.513.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

A. Renard

(061585.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

ROAD RUNNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 42, rue du Laboratoire.
R. C. Luxembourg B 72.610.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C. Poliart

(061586.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

LEPUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.609.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 24 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC démissionnaire.

2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour LEPUY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061701.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

TING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 35.410.

Le bilan au 31 décembre 2002 enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(062526.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

L'ATELIER ANNE-MARIE FRERE, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 37.097.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00457, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061588.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

L'ATELIER ANNE-MARIE FRERE, Société Anonyme.

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 37.097.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061577.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

SOFTWARE TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 95.918.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société anonyme holding dénommée SOFTWARE TRADE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2003, en voie de formalisation,

ici représentée par deux de ses administrateurs qui peuvent engager ladite société par leurs signatures conjointes savoir:

a) Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

b) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOFTWARE TRADE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) en définitive par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- Un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants est garanti.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. SOFTWARE TRADE HOLDING S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309
2. Monsieur Yves Schmit, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- b) Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- c) Monsieur Steve Lang, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

La Société anonyme COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en ses dites qualités, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Y. Schmit, C. Bittler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2003, vol. 890, fol. 99, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2003.

B. Moutrier.

(061455.3/272/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

LABREA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 89.731.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 24 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer la société:

TOWERBEND LIMITED

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour LABREA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061702.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

KRAUTLING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.279.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 24 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé:

1. de nommer la société TOWERBEND LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société QUEEN'S HOLDING LLC démissionnaire.

2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour KRAUTLING HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061703.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

RESTAURANT SHANGHAI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange.
R. C. Luxembourg B 30.043.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2002

Les soussignés:

1.- Monsieur Fu Zhao Zhu, restaurateur, demeurant à Schifflange;

2.- Monsieur Feng Zhu, restaurateur, demeurant à Schifflange;

3.- Madame Lin Zhu, cuisinière, demeurant à Schifflange,

agissant en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée RESTAURANT SHANGHAI, avec siège social à L-3813 Schifflange, 9, rue Basse, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 2 février 1989, publié au Mémorial C numéro 189 du 10 juillet 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg en date du 18 mai 1998,

se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils acceptent les démissions de Monsieur Fu Zhao Zhu, restaurateur, demeurant à Schifflange, et de Monsieur Feng Zhu, restaurateur, demeurant à Schifflange, et leur donnent décharge de leurs fonctions.

Deuxième résolution

Ils nomment Monsieur Feng Zhu, restaurateur, aux fonctions de gérant unique de la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Fait à Schifflange au siège de la société, le 25 novembre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE03033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062569.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

LA MARNE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.363.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 24 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer la société:

TOWERBEND LIMITED

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

Pour LA MARNE IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061720.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MANSELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.691.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 29 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer la société:

TOWERBEND LIMITED

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour MANSELL HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061723.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.422.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 29 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer la société:

TOWERBEND LIMITED

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour MARGE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061727.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

GENCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 57.067.

—
Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(061859.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

GEDEAM SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.697.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 26 septembre 2003 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé:

1. de nommer la société WOOD APPLETON aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société GRANT THORNTON démissionnaire.

2. de nommer Patricia Jupille aux fonctions d'administrateur en remplacement de Angela Cinarelli démissionnaire. La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour GEDEAM SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061754.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

IOCARD GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 79.303.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue de façon extraordinaire le 3 juin 2003

1.+2. L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat la société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Wickham's Cay, Tortola, British Virgin Islands, commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes en fonction DELOITTE & TOUCHE.

Le commissaire aux comptes nouvellement nommé terminera le mandat de son prédécesseur et débutera sa mission par la vérification des comptes annuels se clôturant au 1^{er} octobre 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061762.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FIAT FINANCE AND TRADE LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.500.

—
Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration

1. Le conseil décide de supprimer le comité de gestion.

2. Le conseil décide de donner à Monsieur Giancarlo Ghione un pouvoir de signature conjoint soit avec Madame Giovanna Jacques, Madame Maria Laura Parente ou avec Monsieur Stefano Baicchi pour signer tout document entrant dans le cadre de l'activité courante du siège (bureau principal) de la société ainsi que tout document entrant dans le cadre de l'activité courante du département Comptabilité de la société.

3. Le conseil décide que chacun des mandataires, soit Monsieur Giancarlo Ghione, Madame Linda Ghisleni-Forni et Madame Marika Codoni, peut, avec la signature conjointe d'un administrateur, valablement engager la société dans les cas dépassant les pouvoirs de signature spécifiés ci-avant.

4. Le conseil accepte la démission de Monsieur Saverio Cacopardo comme administrateur.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de six à sept et de nommer Monsieur Andrea Paulis, né le 27 mai 1971 à Turin, demeurant 10, Bruton Street, London W1J 6PX, comme nouvel administrateur pour un mandat qui expirera lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour FIAT FINANCE AND TRADE LTD

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061796.3/267/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

ALLIANCE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 75.624.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 21 mai 2003

Première résolution

De l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires, ils désignent Madame Danièle Lutter-Schneider, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société.

Son mandat qui prend cours immédiatement prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire à tenir en l'an 2005.

Deuxième résolution

En application des statuts, ils décident que la signature individuelle de l'administrateur-délégué engagera la société dans toutes affaires de gestion journalière et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des tiers, la société est également engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061771.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

E.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.217.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date statutaire le 19 juin 2003

3. L'Assemblée constate que le capital social de la société est intégralement absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2002;

5. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour un nouveau terme de six ans les mandats d' Administrateurs de Messieurs Christophe Blondeau, Nour-Eddin Nijar, Rodney Haigh, Romain Thillens et Pierre Hoffmann ainsi que celui de Commissaire aux Comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2009;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061783.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

EILAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.578.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061814.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

53005

AT & T LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 1, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 40.745.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société se compose actuellement de:

- Monsieur Ken Morgan, comptable, demeurant à Highfield House, Headless Cross Drive, B97 5EQ Redditch, Angleterre,
 - Monsieur Rizwan Kara, ingénieur, demeurant au 8, avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie, France, et
 - Monsieur Richard Hirst, avocat, demeurant au 17, Thomas More Street, E1W 1YE, Londres, Angleterre.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour AT & T LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061800.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

BLUESKY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.800.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 septembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs de la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061816.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CITYLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.691.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04138. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061820.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE GROUP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.422.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(062534.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 54.341.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée PARC-IMMO GESTION, S.à r.l. avec siège social à L-4605 Differdange, 23, rue A. Krieps, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Differdange, en date du 20 mars 1996, publié au Mémorial C n° 297 du 18 juin 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002 page 66411,

ici représentée par son gérant Monsieur Romain Gascht, gérant de sociétés, demeurant à B-Waltzing.

2.- Monsieur Romain Gascht, prénommé, agissant en son nom personnel.

3.- Madame Chantal Mertz, épouse de Monsieur Romain Gascht, employée privée, demeurant à B-Waltzing, agissant en son nom personnel.

4.- Mademoiselle Catherine Bauwens, étudiante, demeurant à B-Waltzing.

Lesquels comparants sub. 2 et 3 déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée PARC-IMMO GESTION, S. à r.l., précitée.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société PARC-IMMO GESTION S. à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

Monsieur Romain Gascht, prénommé	10 parts
Madame Chantal Mertz épouse Gascht, prénommée	90 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Par les présentes, Madame Chantal Mertz, prénommée, déclare céder et transporter quarante (40) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Mademoiselle Catherine Bauwens, prénommée, qui accepte; ceci avec l'accord exprès et formel de l'autre associé Monsieur Romain Gascht, prénommé. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre mille neuf cent cinquante-huit euros (4.958,- euros), somme que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

La société PARC-IMMO GESTION, S. à r.l., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société PARC-IMMO GESTION, S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

Monsieur Romain Gascht, prénommé	10 parts
Mademoiselle Catherine Bauwens, prénommée	40 parts
Madame Chantal Mertz, prénommée	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à cinq cent Euro (500,- Euro). Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gascht, C. Mertz, C. Bauwens, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2003, vol. 890, fol. 49, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2003.

A. Biel.

(059414.3/203/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 54.341.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(059415.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

PARC-IMMO GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.
R. C. Luxembourg B 54.341.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(059418.3/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

SQUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.547.

L'an deux mille trois, le douze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SQUARE S.A., (R.C. n° B 87.547), avec siège à L-4751 Pétange, 165A, rte de Longwy, constituée suivant acte notarié du 24 mai 2002, publié au Mémorial C page 56772/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, administrateur de sociétés, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme SQUARE S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme SQUARE S.A.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Tony Ernst, employé privé, demeurant à B-1070 Anderlecht, 9, avenue Vaneukem.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoin aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Beckerich, T. Ernst, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 août 2003, vol. 890, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pétange, le 3 septembre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(061358.3/207/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

MUST IMMO SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4702 Pétange, 25, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg E 157.

STATUTS

Les soussignés:

1) Madame Patricia Lippens, employée privée, née à Bruxelles (B), le 19 septembre 1960, demeurant à L-4908 Bascharage, 6, rue des Ateliers,

2) Monsieur Patrice Levieux, commerçant, né à Longlier (B), le 25 février 1969, demeurant à L-4871 Lamadelaine, 18, Echelsbaach,

ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis au Luxembourg et à l'étranger, ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 2. La société prend la dénomination de MUST IMMO SCI.

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2003. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

Art. 4. Le siège de la société est à L-4702 Pétange, 25, rue Robert Krieps.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-). Il est représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1) Madame Patricia Lippens, préqualifiée,	50 parts
2) Monsieur Patrice Levieux, préqualifié,	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

Art. 7. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Art. 9. Les bénéfices, les pertes et le remboursement des prêts immobiliers sont répartis entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture et la faillite d'un associé. Le ou les associés restants sont tenus, soit de racheter les parts de l'associé sortant, soit de désigner un tiers acheteur. Ces héritiers ou ayants-droit de l'associé sortant sont obligés de céder les parts au prix fixé de commun accord par les associés. Jusqu'au 31 décembre 2012 le prix de cession sera la valeur nominale des parts sociales.

Après cette date, le prix des parts sera fixé par les associés pour une période consécutive de 2 ans et révisible ainsi tous les 2 ans.

La cession et le paiement du prix doivent s'effectuer au plus tard dans le délai d'une année, sinon la société devra obligatoirement être mise en liquidation.

Les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 12. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Art. 14. Chaque associé peut se retirer de la société moyennant un préavis de six mois notifié par écrit à la société. Dans ce cas, les autres associés sont tenus de racheter ses parts aux conditions prévues à l'article 10 des statuts.

Gérance

Les associés conviennent de nommer associés-gérants avec pouvoir de signature individuelle pour engager la société en toutes circonstances:

- 1) Madame Patricia Lippens, préqualifiée.
- 2) Monsieur Patrice Levieux, préqualifié.

Pétange, le 28 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2003, réf. LSO-AI00031. – Reçu 31 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061439.3/207/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

FRENCHIE'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 83.192.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société FRENCHIE'S, S.à r.l., avec siège social à L-4760 Pétange, 22, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 87, en date 17 janvier 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1224, en date du 20 août 2002.

ici représentée par:

- a) sa gérante technique, Madame Monique Pontone, employée, demeurant à F-54190 Tiercelet, 8, rue Jean Racine;
- b) et par son gérant administratif, Monsieur Eric Santeramo, employé, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 16, rue du Général de Gaulle;

ladite société étant valablement engagée sous la signature conjointes des deux gérants; et

2.- Madame Monique Pontone, prénommée, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les cent (100) parts sociales de la société FRENCHIE'S, S.à r.l. se trouvent appartenir actuellement en totalité à Madame Monique Pontone, prénommée.

Par les présentes, Madame Monique Pontone, prénommée, déclare céder et transporter ses cent parts sociales (100) à Monsieur Eric Santeramo, prénommé, agissant en nom personnel, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue à l'instant même du cessionnaire, dont bonne et valable quittance.

La société FRENCHIE'S, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier par huissier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues le capital de la société FRENCHIE'S, S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

Monsieur Eric Santeramo, prénommé, cent parts sociales.	100 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée décide de transférer le siège social de Pétange à Esch-sur-Alzette et de modifier l'article deux premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

(le reste sans changement)

2.- L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera à L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.

3.- L'assemblée accepte la démission de Madame Monique Pontone, prénommée de sa fonction de gérante technique et lui donne quitus de sa gestion.

4.- L'assemblée décide de nommer comme seul gérant technique et administratif de la prédite société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Eric Santeramo, prénommé.

5.- L'assemblée décide que vis à vis des tiers, la prédite société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Pontone, E. Santeramo, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2003, vol. 890, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2003.

A. Biel.

(059444.3/203/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

FRENCHIE'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 68, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 83.192.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(059445.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

SOFTWARE TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 95.915.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société anonyme dénommée BONCONSEIL S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 13 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 945 du 10 décembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.935.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, préqualifié, en date du 13 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 112 du 5 février 2003,

ici représentée par deux de ses administrateurs qui peuvent engager ladite société par leurs signatures conjointes savoir:

a) Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

b) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2. Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding que lesdites parties vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Raison et dénomination sociale, Siège, Durée. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SOFTWARE TRADE HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Sur simple décision du Conseil d'Administration le siège pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. Objet de la société. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet dans le respect des limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Capital social et Capital social autorisé. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaire ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) en définitive par la création et l'émission de trois mille cent (3.100) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois; ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature est garanti.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Augmentation de capital et droit préférentiel. Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement pour la partie réductible et irréductible à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours. Les droits de souscription préférentiel ne sont pas transférables.

Art. 5. Transfert des actions. Sans préjudice d'éventuelles restrictions conventionnelles à la cession des actions, et sauf accord unanime des actionnaires, la cession et la transmission des actions sont soumises à un droit de préemption ou de rachat au profit des autres actionnaires dans les conditions ci-après déterminées. L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée; cette lettre recommandée devra indiquer le nombre des actions qu'il se propose de céder et devra contenir l'ordre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder ces actions aux autres actionnaires au prix à fixer conformément aux dispositions du présent article. Cette lettre indique aussi le nom de l'expert choisi par cet actionnaire en vue de la détermination du prix des actions.

Dans la quinzaine de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession; ceux-ci auront un droit de préférence pour faire l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. En aucun cas les actions ne seront fractionnées, si le nombre d'actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lequel s'exerce le droit de préemption, le Conseil d'Administration pourra en faire la répartition entre les actionnaires par la voie du sort. La lettre du Conseil d'Administration indiquera aussi le nom de l'expert choisi par lui en vue de la détermination du prix des actions.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée dans les quarante-cinq jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence. Cette information comportera l'acceptation irrévocable de l'offre de cession et le maximum d'actions qu'il serait prêt à acheter, au prix à fixer conformément aux dispositions du présent article.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le Conseil d'Administration adressera à celui-ci une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession.

A partir de l'envoi de cette lettre, l'actionnaire sera définitivement libre de céder à quiconque les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par un autre actionnaire.

Le prix des actions devant être cédées aux autres actionnaires sera déterminé par un collège de trois experts, délibérant majoritairement, l'actionnaire cédant et la société désignant un expert chacun et ceux-ci désignant le troisième expert. Faute d'accord sur cette désignation, le troisième expert est nommé, à la demande de la partie la plus diligente, par le président du tribunal compétent. Ce collège d'experts fixera le prix de cession des actions dans les quinze jours. Le collège communiquera à l'actionnaire cédant ainsi qu'à la Société le prix ainsi fixé, à charge pour cette dernière d'en informer les actionnaires cessionnaires.

Le prix de cession éventuellement à payer par les actionnaires est payable dans les quinze jours et au plus tard en-dehors un mois, sauf dérogation par le conseil d'administration, à compter de la demande de cession.

Le dividende de l'exercice en cours au jour du paiement sera réparti prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et impérativement non actionnaires de la société.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le Conseil d'Administration doit se réunir sous quarante-huit (48) heures à la demande d'un administrateur. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement par vote majoritaire. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. En cas de démission d'administrateur, il restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins dix jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour et la nature des opérations à effectuer.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration et/ou ses représentants ne sont pas autorisés à céder partiellement ou entièrement l'actif de la société, le mettre en gage ou le nantir, à endetter sous quelque forme que ce soit ou encore prendre ou vendre des participations dans d'autres sociétés sans avoir eu en assemblée générale extraordinaire l'accord des actionnaires. Toute opération financière à terme et/ou à haut risque est formellement interdite au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit produire au moins trimestriellement une situation financière prévisionnelle et comptable à jour et un descriptif détaillé avec chiffre à l'appui des projets en cours et/ou en cours de signature de la société et des sociétés dans lesquelles cette dernière détient directement ou indirectement une participation.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Un ou plusieurs administrateurs pourront participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, qui prendront la dénomination d'administrateur-délégué, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La ou les première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière et le Président du Conseil d'Administration peut/peuvent être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

En cas d'urgence une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

La Société indemnisera tout administrateur ou directeur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encouru par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur ou de directeur de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 8. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux administrateurs.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, non actionnaire, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième jeudi du mois de juillet de chaque année à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux administrateurs ou un mandataire de leur choix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. BONCONSEIL S.A., prédésignée,	309 actions
2. Monsieur Yves Schmit, prédésigné,	1 action
Total: trois cent dix actions	310 actions

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- b) Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- c) Monsieur Steve Lang, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Bertrange.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

La Société anonyme COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 5, rue du Saint Esprit.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: Y. Schmit, C. Bittler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2003, vol. 890, fol. 96, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 2003.

B. Moutrier.

(061453.3/272/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

PARFOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.532.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 9 juillet 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2001.

Le mandat de:

- Madame Nathalie Carbotti Prieur
- Madame Gabrielle Trierweiler
- Monsieur Domenico Scarfo

en tant qu'administrateurs, ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 9 juillet 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061824.3/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MARESOL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 78.076.

Im Jahre zweitausendunddrei, am vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft zyprischen Rechts KYPROSTAHL LIMITED mit Sitz in Limassol (Zypern), hier vertreten durch Herrn Alex Nevo, Direktor, wohnhaft zu NL-2904 RB Cappelle a/d Yssel, Vollmachtinhaber, welcher sich stark hält.

Die Erschienene, hier vertreten wie vorerwähnt, ist alleinige Inhaberin sämtlicher Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MARESOL, S.à r.l., mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 3. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 201 vom 16. März 2001, deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar am 22. März 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 900 vom 19. Oktober 2001, und eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 78.076.

Die Gesellschaft hat ein Gesellschaftskapital von vierzigtausend Euro (40.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je vierhundert Euro (400,- EUR), vollständig eingezahlt.

Alsdann erklärt die vorgenannte Erschienene, vertreten wie vorerwähnt folgenden Beschluss zu fassen:

Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon nach L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon und dementsprechend Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mamer.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Nevo, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 septembre 2003, vol. 467, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 octobre 2003.

A. Lentz.

(061869.3/221/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

MARESOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.076.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 octobre 2003.

A. Lentz.

(061871.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 13.756.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juillet 2003 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061825.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

WAWELUX LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06742, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour WAWELUX LOGISTICS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062522.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

WAWELUX LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 73.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour WAWELUX LOGISTICS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062521.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

31 MARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 95.748.

—
STATUTS

L'an deux mille-trois, le quatre septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madame Ana Maria Gavazzi, psychothérapeute, demeurant Rua Padre Madureira, 346, Jd Guedala, São Paulo, SP, Brésil,

ici représentée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2) Monsieur Pio Gavazzi, ingénieur, demeurant Rua Padre Madureira, 346, Jd Guedala, São Paulo, SP, Brésil, ici représenté par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: 31 MARS S.A., société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous billets, valeurs, titres négociables et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat ou d'échange, de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ou encore à d'autres entreprises, qu'elles soient liées à la Société ou au groupe de sociétés auquel elle appartient ou non, tous concours, prêts, garanties, avances ou financements directs. La Société peut également accomplir toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import, d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines, mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension. Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social le requièrent par un demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission aux assemblées générales des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions, mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Madame Ana Maria Gavazzi, préqualifiée, mille deux cent cinquante actions	1.250
2. Monsieur Pio Gavazzi, préqualifié, mille deux cent cinquante actions	1.250
Total: deux mille cinq cents actions	<u>2.500</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 250.000,-) est évalué à deux cent soixante-dix mille cent quatre-vingt-sept Euros cinquante cents (EUR 270.187,5)

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille quatre cents euros (EUR 4.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

Madame Ana Maria Gavazzi, psychothérapeute, demeurant Rua Padre Madureira, 346, Jd Guedala, São Paulo, SP, Brésil,

Monsieur Pio Gavazzi, ingénieur, demeurant Rua Padre Madureira, 346, Jd Guedala, São Paulo, SP, Brésil,

Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l. avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Cinquième résolution

Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués qui pourront engager la société sous leur signature unique pour tous actes et opérations dans le cadre de l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Dennewald, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 2003, vol. 890, fol. 87, case 5. – Reçu 2.701,88 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2003.

B. Moutrier.

(059318.3/272/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2003.

AM BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 1, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 80.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour AM BRILL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(061596.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MESSAGERIES DU LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue F.G. Raiffeisen.

R. C. Luxembourg B 53.763.

En date du 22 août 2003 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. En remplacement de Monsieur Dieter Eixler, directeur général jusqu'au 30 septembre 2003, Monsieur Christian Schock est nommé avec effet au 1^{er} octobre 2003 directeur général avec les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

2. a) Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque portant sur un investissement supérieur à 15.500,- EUR doit, conformément à la réglementation de Valora relative aux investissements, nécessairement porter la double signature.

b) Pour les virements, paiements bancaires ou tout transfert financier généralement quelconque, une double signature est obligatoire.

c) Monsieur Christian Schock déterminera pour les points a et b les personnes habilitées à signer conjointement par un règlement de signature qui doit être approuvé par la signature d'un membre du conseil de gérance.

Fait à Zürich, le 22 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00483. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062538.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MESSAGERIES DU LIVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, rue F.G. Raiffeisen.

R. C. Luxembourg B 53.763.

Règlement de signature (paiements)

Les signatures pour les virements, paiements bancaires ou pour tout transfert financier généralement quelconque sont prévues telles que ci-après avec les restrictions suivantes:

1) Pour les noms suivants il faut une double signature apposée sur tout virement, c'est à dire une signature du groupe A et une signature du groupe B dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Ley C	(1) Schock Ch.	15.500,- EUR
(2) Hammes B	(2) Huberty H.	
(3) Everling J.F.	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2) La double signature de M. Christian Schock, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani est obligatoire pour des virements au-delà de la limite indiquée jusqu'au montant de 75.000,- EUR. Pour les montants supérieurs à 75.000,- EUR, la signature de M. Christian Schock est obligatoire conjointement avec M. Henri Huberty, M. André Jacobs ou Madame Marie-France Vacchiani.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062540.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

FIDUCIAIRE LAUNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 27.451.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire tenue le 9 septembre 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

1. Suite au décès de l'administrateur, Monsieur Jean-Raymond Marquilie, demeurant au 21, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945 à Granville, demeurant 80, rue Blanche à Paris (F) est nommé en remplacement lequel finira le mandat de son prédécesseur.

2. Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Jean-Raymond Marquilie pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061592.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MPK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 54.532.

En date du 22 août 2003 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. En remplacement de Monsieur Dieter Eixler, directeur général jusqu'au 30 septembre 2003, Monsieur Christian Schock est nommé avec effet au 1^{er} octobre 2003 directeur général avec les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

2. a) Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque portant sur un investissement supérieur à 15.500,- EUR doit, conformément à la réglementation de Valora relative aux investissements, nécessairement porter la double signature.

b) Pour les virements, paiements bancaires ou tout transfert financier généralement quelconque, une double signature est obligatoire.

c) Monsieur Christian Schock déterminera pour les points a et b les personnes habilitées à signer conjointement par un règlement de signature qui doit être approuvé par la signature d'un membre du conseil de gérance.

Fait à Zürich, le 22 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00480. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062548.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MPK SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 54.532.

Règlement de signature (paiements)

Les signatures pour les virements, paiements bancaires ou pour tout transfert financier généralement quelconque sont prévues telles que ci-après avec les restrictions suivantes:

1) Pour les noms suivants il faut une double signature apposée sur tout virement, c'est à dire une signature du groupe A et une signature du groupe B dans l'ordre hiérarchique indiqué:

Groupe A	Groupe B	Limite
(1) Leicht P.	(1) Schock Ch.	15.500,- EUR
(2) Mannes M.	(2) Huberty H.	
	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2) La double signature de M. Christian Schock, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani est obligatoire pour des virements au-delà de la limite indiquée jusqu'au montant de 75.000,- EUR. Pour les montants supérieurs à 75.000,- EUR, la signature de M. Christian Schock est obligatoire conjointement avec M. Henri Huberty, M. André Jacobs ou Madame Marie-France Vacchiani.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062549.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MAGNARD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.671.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de l'administrateur Regina Pinto et lui accorde décharge pleine et entière.

Elle nomme en son remplacement Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061602.3/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

TRANSPORTS ET GARAGE PRESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 15.484.

En date du 22 août 2003 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. En remplacement de Monsieur Dieter Eixler, directeur général jusqu'au 30 septembre 2003, Monsieur Christian Schock est nommé avec effet au 1^{er} octobre 2003 directeur général avec les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

2. a) Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque portant sur un investissement supérieur à 15.500,- EUR doit, conformément à la réglementation de Valora relative aux investissements, nécessairement porter la double signature.

b) Pour les virements, paiements bancaires ou tout transfert financier généralement quelconque, une double signature est obligatoire.

c) Monsieur Christian Schock déterminera pour les points a et b les personnes habilitées à signer conjointement par un règlement de signature qui doit être approuvé par la signature d'un membre du conseil de gérance.

Fait à Zürich, le 22 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00473. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062551.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

TRANSPORTS ET GARAGE PRESSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 15.484.

Règlement de signature (paiements)

Les signatures pour les virements, paiements bancaires ou pour tout transfert financier généralement quelconque sont prévues telles que ci-après avec les restrictions suivantes:

1) Pour les noms suivants il faut une double signature apposée sur tout virement, c'est à dire une signature du groupe A et une signature du groupe B dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Guibert O.	(1) Schock Ch.	15.500,- EUR
(2) Brouscher N.	(2) Huberty H.	
	(3) Jacobs André	
	(4) Vacchiani M.F.	

2) La double signature de M. Christian Schock, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani est obligatoire pour des virements au-delà de la limite indiquée jusqu'au montant de 75.000,- EUR. Pour les montants supérieurs à 75.000,- EUR, la signature de M. Christian Schock est obligatoire conjointement avec M. Henri Huberty, M. André Jacobs ou Madame Marie-France Vacchiani.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00469. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062552.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

VARENNE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.677.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de l'administrateur Regina Pinto et lui accorde décharge pleine et entière.

Elle nomme en son remplacement Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Luxembourg, le 19 septembre 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061603.3/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 73.774.

En date du 22 août 2003 le conseil de gérance a pris les décisions suivantes:

1. En remplacement de Monsieur Dieter Eixler, directeur général jusqu'au 30 septembre 2003, Monsieur Christian Schock est nommé avec effet au 1^{er} octobre 2003 directeur général avec les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite des affaires.

2. a) Tout contrat, toute convention ou plus généralement tout engagement quelconque portant sur un investissement supérieur à 15.500,- EUR doit, conformément à la réglementation de Valora relative aux investissements, nécessairement porter la double signature.

b) Pour les virements, paiements bancaires ou tout transfert financier généralement quelconque, une double signature est obligatoire.

c) Monsieur Christian Schock déterminera pour les points a et b les personnes habilitées à signer conjointement par un règlement de signature qui doit être approuvé par la signature d'un membre du conseil de gérance.

Fait à Zürich, le 22 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00487. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062555.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MESSAGERIES PAUL KRAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 73.774.

Règlement de signature (paiements)

Les signatures pour les virements, paiements bancaires ou pour tout transfert financier généralement quelconque sont prévues telles que ci-après avec les restrictions suivantes:

1) Pour les noms suivants il faut une double signature apposée sur tout virement, c'est à dire une signature du groupe A et une signature du groupe B dans l'ordre hiérarchique indiqué:

<i>Groupe A</i>	<i>Groupe B</i>	<i>Limite</i>
(1) Huberty H.	(1) Schock Ch.	15.500,- EUR
(2) Stoffel F.	(2) Jacobs André	
	(3) Vacchiani M.F.	

2) La double signature de M. Christian Schock, M. Henri Huberty, M. André Jacobs et Madame Marie-France Vacchiani est obligatoire pour des virements au-delà de la limite indiquée jusqu'au montant de 75.000,- EUR. Pour les montants supérieurs à 75.000,- EUR, la signature de M. Christian Schock est obligatoire conjointement avec M. Henri Huberty, M. André Jacobs ou Madame Marie-France Vacchiani.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062557.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

RADIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.654.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juillet 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, Jacques Tordoor et Guy Glesener en tant qu'administrateurs et la société FIDUPARTNER A.G. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061828.3/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

ALTITUDE SEVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 117.

R. C. Luxembourg B 5.750.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

M. Horny

(061591.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

ALINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 53.656.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Extraordinaire tenue le 9 septembre 2003

Les résolutions qui suivent ont été votées à l'unanimité:

1. Suite au décès de l'administrateur, Monsieur Jean-Raymond Marquilie, demeurant au 21, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Frank Marquilie, né le 8 novembre 1967 et demeurant au 17, Val des Roses à Strassen est nommé en remplacement lequel finira le mandat de son prédécesseur.

2. Nomination de Monsieur Jean-Louis Richard, né le 25 février 1945, demeurant 80, rue Blanche à F-75009 Paris, au poste d'administrateur en remplacement de la société CRISSOIS S.A., immatriculée au R.C. B 53.656, pour la durée du mandat restant à courir.

3. Décharge pleine et entière est donnée à Monsieur Jean-Raymond Marquilie pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

4. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

L. Guibert / J.-L. Richard / F. Marquilie

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061593.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

MING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.945.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour ordre

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(062668.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.945.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00939, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour ordre

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(062665.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

CATERING ENTERPRISES HOLDING LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.740.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Signature

Un mandataire

(061595.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

SIREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 70.005.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 12 juin 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 2002.

Le mandat de:

- Madame Nathalie Carbotti Prieur
- Madame Gabrielle Trierweiler
- Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061827.3/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

SOCIETE ANONYME CROCUS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.293.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 août 2003 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX, S.à r.l., au poste de commissaire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2003 en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G. dont elle terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061832.3/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

COM CENTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 51.122.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(061861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

BIMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 50.914.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 16 septembre 2002*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1999, 2000 et 2001.

Mesdames Nathalie Carbotti Prieur et Gaby Trierweiler ont été nommées administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003,

en remplacement de Messieurs Giovanni et Sergio Masciaghi, administrateurs démissionnaires.

Les mandats de Messieurs Lucio Velo, administrateur et de Monsieur Lex Benoy, commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2003.

Luxembourg, le 16 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061830.3/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CENTRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 57.277.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 4 septembre 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturant au 30 avril 2002.

Madame Gaby Trierweiler et Madame Nathalie Carbotti ont été nommées administrateurs en remplacement de Mademoiselle Anne-Françoise Fouss et Mademoiselle Régina Rocha Melanda jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Les mandats de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2009.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061833.3/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

EUROINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.659.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 7 mai 2003

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur, avec effet au 7 mai 2003, Monsieur Christophe Velle, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, et nomme à la fonction de Président du Conseil Georges Chamagne.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour EUROINIM S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062596.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SOCIETE DE LAVALOIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 août 2003 à Luxembourg

L'Assemblée ratifie la nomination de la société AUDITEX S.A. par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2003 au poste de commissaire en remplacement de la société FIDUPARTNER A.G., démissionnaire.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061837.3/531/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CENTRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.277.

BILAN AU 30 AVRIL 2002

	30/04/2002	30/04/2001
<i>Actif</i>		
C. Actif immobilisé	2.060.451,95	2.019.411,51
III. Immobilisations financières	2.060.451,95	2.019.411,51
2. Créances sur des entreprises liées.	957.951,82	916.911,38
3. Participations.	1.102.500,13	1.102.500,13
D. Actif circulant.	156.904,59	10.270,87
IV. Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse . .	156.904,59	10.270,87
E. Comptes de régularisation.	27.351,37	3.471,33
Total de l'actif.	2.244.707,91	2.033.153,71
<i>Passif</i>		
A. Capitaux propres	370.012,44	132.881,56
I. Capital souscrit	31.503,87	31.503,87
V. Résultat reportés	101.377,69	155.116,10
IV Résultat de l'exercice.	237.130,88	- 53.738,41
B. Provisions pour risques et charges	1.524,04	0,00
2. Provisions pour impôts	1.524,04	0,00
C. Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1.798.511,43	1.809.134,17
4. Dettes sur achats et prestations de services.	58.301,70	58.411,70
6. Dettes envers des entreprises liées	1.729.265,82	1.603.421,45
8. Autres dettes	10.943,91	147.271,02
E. Comptes de régularisation.	74.660,00	91.137,98
Total du passif.	2.244.707,91	2.033.153,71

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061857.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

UNION ATLANTIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.169.

Le bilan au 31 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(061862.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

QUESTAFIN PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 57.269.

Le bilan au 31 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(061864.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

PEDROSS INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 46.073.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(061866.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2003.

DE HELFENT, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4973 Dippach, 146, route de Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Civile Immobilière DE HELFENT, tenue en date du 16 janvier 2001 que le siège social a été transféré au 146, route de Luxembourg L-4973 Dippach.

Dippach, le 16 janvier 2001.

Pour DE HELFENT, Société Civile Immobilière

Ch. Kmiotek

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00359.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062473.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**ATLAS TELECOM INTERACTIVE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. EUROCALL HOLDING).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.802.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(062536.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

**ATLAS TELECOM INTERACTIVE S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. EUROCALL HOLDING).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.802.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(062539.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ACTION INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 88.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06744, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour ACTION INTERIM S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062519.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.118.

Le bilan au 31 décembre 2002 enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(062528.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

CROWN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 39.629.

Le bilan au 31 décembre 2002 enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2003, réf. LSO-AJ00820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Signatures

(062531.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SULPRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.109.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 août 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9E à Lugano (Suisse), Président
- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Est rayé administrateur:

- Monsieur Claude Schmitz

Est rayé commissaire aux comptes:

- Monsieur Marc Lamesch

Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062708.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ORSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.454.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 août 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ORSEN S.A., tenue à Luxembourg, le 18 août 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'approuver les comptes aux 31 décembre 2000, 2001 et 2002;
- décision a été prise de reporter la perte de EUR 32.246,03 au 31 décembre 2000 et de EUR 54.212,2 au 31 décembre 2001;
- décision a été prise de se prononcer en faveur de la poursuite de l'activité au 31 décembre 2001, conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise et malgré la perte de plus de la moitié du capital social;
- décision a été prise de reporter le bénéfice de EUR 56.949,93 au 31 décembre 2002, après allocation de EUR 2.997,37 à la réserve légale;
- décision a été prise de donner décharge pleine et entière aux administrateurs pour la période de leur mandat;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat;
- décision a été prise de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires;
- décision a été prise de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062530.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GROUP ECONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 71.093.

Le bilan au 14 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062542.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GROUP ECONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 71.093.

Le bilan au 14 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062543.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GROUP ECONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 41, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 71.093.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Signature.

(062545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

TRANSLINK MERGERS & ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 81.890.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(062535.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

PARAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 48.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Signature.

(062567.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

GRID INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.241.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2003 que le commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. a démissionné de ses fonctions.

Il résulte de cette même assemblée que Monsieur Olivier Dorier, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062568.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

ARAB INVESTOR FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 60.866.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2003.

Signatures.

(062579.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 41.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ00943, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour ordre

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(062669.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

VODAFONE MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 96.024.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., a Société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 83.088.

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy, given on 25 September 2003.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, the Commercial Code, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to market and offer access to technological equipment, computers and software developed by the VODAFONE Group for the international mobile telecommunications business. The Company shall further provide marketing support to the VODAFONE Group including, but not limited to, the partner network business.

The purpose of the Company is also to procure that a VODAFONE Group company shall grant the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights to implement, use, market, promote, sell and offer to sell the Vodafone global products and services, including, without limitation, trade marks, patents, service marks, trade names, design rights, copyrights, database rights, semi-conductor topography rights, rights in know-how and other intellectual property (of whatever nature) in each case whether registered or unregistered and including applications for the grant of any such rights.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of VODAFONE MARKETING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirteen thousand Euros (EUR 13,000.-) represented by thirteen (13) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of the members (ii) representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by two or more managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more managers, officers, or other agents, members or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of members (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year commences on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 21. Each year on the last day of March, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, the Commercial Code and amendments thereto.

Subscription and Payment

All thirteen (13) shares have been subscribed by VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand Euros (EUR 13,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 March 2004.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty (1,750.-) Euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The sole member resolved to elect the following persons as managers of the company for an indefinite period:
 - a. Mr Jan de Geus, with private address at Wipmolen 17, 3297 TT Rotterdam, The Netherlands;
 - b. Mr François Georges, with private address at 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c. Mr Christian Billon, with private address at 16, rue d'Orange, L-1011 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - d. Mr Guy Harles, with private address at 9, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - e. Mr Peter Richard Bamford, with professional address at Vodafone House, The Connection, Newbury - Berkshire RG14 2FN, United Kingdom;
 - f. Mr Edward Langston, with professional address at Vodafone House, The Connection, Newbury - Berkshire RG14 2FN, United Kingdom.

3. The sole member hereby authorizes the board of managers to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company in relation with this management to any of its members.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous la section B, numéro 83.088.

ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 septembre 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciale, le Code de Commerce, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de commercialiser et d'offrir un accès aux équipements techniques, ordinateurs et logiciels développés par le Groupe VODAFONE dans le domaine des télécommunications mobiles internationales. La Société fournira par ailleurs un soutien marketing au Groupe VODAFONE, y compris, sans limitation, les affaires de réseau partenaire.

La Société a également pour objet de pourvoir à l'octroi par une société du Groupe Vodafone de licences et de sous-licences de toutes sortes de droits de propriété intellectuelle, y inclus et sans y être limité, les marques de fabrique, les brevets d'invention, les marques de service, les dénominations commerciales, les dessins ou modèles, les droits d'auteur, les droits sur les bases de données, les droits sur la topographie des semi-conducteurs, les droits liés au savoir faire et tous autres droits de propriété intellectuelle (de quelque nature que ce soit) dans chaque cas faisant l'objet ou non d'un enregistrement et comprenant toute demande déposée pour l'octroi de tels droits.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de VODAFONE MARKETING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) représentée par treize (13) parts sociales, d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs gérants, directeurs et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par décision du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle de tels pouvoirs auront été délégués.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions de l'assemblée des associés et du conseil de gérance; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, du Code de Commerce, et de leurs amendements.

Souscription et Libération

L'intégralité des treize (13) parts sociales a été souscrite par VODAFONE INTERNATIONAL 1, S.à r.l., préqualifiée. Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. L'associé unique a décidé d'élire les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a. M. Jan de Geus, avec adresse privée au Wipmolen 17, 3297 TT Rotterdam, Pays-Bas;
- b. M. François Georges, avec adresse privée au 219, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- c. M. Christian Billon, avec adresse privée au 16, rue d'Orange, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- d. M. Guy Harles, avec adresse privée au 9, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- e. M. Peter Bamford, avec adresse professionnelle à Vodafone House, The Connection, Newbury - Berkshire RG14 2FN, Royaume-Uni;
- f. Mr Ted Langston, avec adresse professionnelle à Vodafone House, The Connection, Newbury - Berkshire RG14 2FN, Royaume-Uni.

3. L'associé unique autorise par le présent acte le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un de ces membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, vol. 18CS, fol. 59, case 5. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

A. Schwachtgen.

(062561.3/230/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

F.G.P. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 23.728.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06852, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Signature.

(061606.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

TRASCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 68.260.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société par WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, W.M.A., S.à r.l., que cette dernière démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 11 septembre 2003.

Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2003.

Pour W.M.A., S.à r.l.

N. Meisch

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(061620.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

JULIETTE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 57.869.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2003.

Pour JULIETTE INVEST S.A.

Signature

(061650.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CAFE BADER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 69.386.

L'an deux mille trois, le dix-huit septembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Badr-Eddine Chelbat, gérant, demeurant à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée CAFE BADER, S.à r.l., avec siège social à L-4450 Belvaux, 109, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 25 juin 1999; modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 600 du 6 août 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 69.386.

L'associé a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution

L'associé décide de transférer le siège social au 11, rue du Brill à L-3898 Foetz, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Foetz.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et domicile, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: B.-E. Chelbat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 71, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

E. Schlessler.

(059775.3/227/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

CAFE BADER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 69.386.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

E. Schlessler.

(059777.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2003.

KINGBELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.996.

Le 7 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2003. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01417. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062613.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

OMEGALUX IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 39.608.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2003

Renouvellement mandat:

Les actionnaires décident de renouveler le mandat de réviseur de la société ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le mandat du réviseur prendra fin lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables, Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061639.3/592/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schiffange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 74.037.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Signature.

(062532.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

EVOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 39.386.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 septembre 2003

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Georges Mahnen. Le conseil d'administration décide de ne pas coopter un nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EVOLUTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062572.3/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KORTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.509.

—
Le 7 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062616.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

KLERMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.508.

Le 7 octobre 2003, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 94.030, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été cooptée administrateur avec effet immédiat en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Maggy Kohl, demeurant professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour une période qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2004. Cette cooptation sera soumise à approbation et ratification de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2003.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2003, réf. LSO-AJ01418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062623.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

DELSTANCHE JULIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 23, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 29.600.

Le bilan au 17 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2003, réf. LSO-AJ01721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2003.

Signature.

(062585.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

CORDENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.367.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(062727.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

K.9 INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 95.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2003 que:

1. l'administrateur, Monsieur Jean-Pierre Gutierrez, demeurant à F-60240 Boury en Vexin, 11, route de Montbines, a été nommé président du conseil d'administration.

2. Madame Linda Galvan, assistante de direction, née le 21 mars 1982 à Gournay-en-Bray (France), demeurant à F-27140 Gisors, 23, rue Camille Desmoulins, a été nommée administrateur, en remplacement de Madame Odile Ouillon, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062717.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

MANULI AUTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 31.408.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 août 2003 que:

1. la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à 400, route d'Esch L-1471 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes;

2. les personnes suivantes ont été confirmées en tant qu' administrateurs:

- Monsieur Luigi Francione, ingénieur et directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 99, Grand-rue

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

Le mandat des organes sociaux expire à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062710.3/535/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

SYNTHESES FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 septembre 2003 qu'il ne sera pas pourvu au remplacement de l'administrateur, Monsieur Emile Guillaume, décédé.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062713.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

CIVIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.167.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2003.

Pour le conseil d'administration

Signatures

(062725.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2003.
